Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse

**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse

**Band:** 59 (1949-1950)

Heft: 11

Rubrik: La page de la femme

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La page de la femme

La question du suffrage féminin a fait déjà couler beaucoup d'encre et a suscité de nombreuses controverses. Sans vouloir prendre position pour ou contre le vote des femmes, nous ne pouvons toutefois ignorer ce problème qui intéresse des domaines nombreux et variés de notre vie nationale. Nous pensons donc que cette question doit trouver tout naturellement sa place dans cette page féminine, ouverte à toutes les femmes qui désirent exposer leurs préoccupations et échanger leurs idées sur tel ou tel sujet leur tenant à cœur. Notre collaboratrice M<sup>[16]</sup> Berthe Vulliemin nous donne aujourd'hui son avis, et nous serons heureux de publier à l'occasion d'autres opinions émanant de nos lectrices.

Une fois de plus, soulevée par Mademoiselle Berthe Vulliemin dans l'article qui suit, la question des droits politiques de la femme suisse ramène le rouge à nos fronts...

Il n'y a plus, actuellement, que 16 pays dans le monde qui partagent avec le nôtre le triste privilège d'être à l'extrême arrière-garde en ce domaine. A part deux ou trois petites républiques de l'Amérique du Sud, le Liechtenstein, tous ces pays sont musulmans ou à majorité musulmane.

Ainsi donc, vis-à-vis des femmes australiennes qui jouissent de droits politiques partiels depuis 1861, complets depuis 1901, vis-à-vis de toutes les femmes d'Europe, des femmes qui, dans 50 pays, ont des droits égaux à ceux des hommes, la femme suisse est encore traitée comme une mineure, avec les femmes de Haïti, de Honduras, du Yemen et de l'Arabie Séoudite

Est-ce qu'il n'y a pas là de quoi nous faire réfléchir?

Dora Bourquin.

## Trésors inemployés?

De récents sondages, faits auprès des femmes suisses pour savoir si elles désirent le droit de vote, ont abouti à une majorité de réponses négatives. Et les hommes de dire: «A quoi bon le leur donner, puisqu'elles n'en veulent pas?» Tout cela ne semble-t-il pas puéril, assez grave et pas très honnête? En effet, les 15 consultations populaires cantonales où, seuls, les hommes ont voté sur la question d'accorder le suffrage aux femmes, ont amplement prouvé que ce sont eux qui n'en veulent pas. Est-ce par esprit chevaleresque, orgueil masculin, ou par méfiance de la femme et mépris de ses capacités?

Pourtant, en 1929, plus de 170 000 femmes ont signé la pétition fédérale demandant l'introduction du suffrage féminin. D'autre part, plus de 808 500 travailleuses professionnelles — sans compter les ménagères, maîtresses de maison et assistantes bénévoles dans de multiples œuvres d'utilité publique - sont reconnues indispensables à la vie économique du pays. En fait, sans même s'en douter (!), les ménagères suisses sont pratiquement responsables de l'emploi des deux tiers du revenu national (soit 13,8 milliards) qu'elles utilisent en achats nécessaires à la vie quotidienne. Ajoutons, pour mémoire, que pendant la guerre les 12 000 femmes du Service complémentaire, totalisant un million de jours de service, ont libéré l'effectif d'une division masculine, et que les 300 000 paysannes, remplaçant aux champs, à la charrue, à l'étable, les hommes appelés sous les drapeaux, ont sauvé le pays de la famine. Enfin, notons que sur une population de 4,5 millions d'habitants, 1 250 000 femmes seules, célibataires, veuves ou divorcées, gagnent leur vie et payent leurs impôts. Peuton, considérant cela en toute objectivité, ne pas être alarmé par l'hésitation des hommes suisses à accorder aux femmes les mêmes droits qu'ils donnent automatiquement à leurs garcons de vingt ans, et par le manque d'intérêt qu'affichent un grand nombre de femmes pour la chose publique? Ne trahissent-ils pas un déséquilibre profond, un refus — de part et d'autre, pour des raisons différentes — de reconnaître que, hélas, les temps ont changé, que la situation respective de l'homme et de la femme n'est plus la même et que certains devoirs et responsabilités doivent être partagés?

Sans doute, le droit de vote ne représente-t-il ni une partie de plaisir, ni même des avantages patents. Simplement, une corvée de plus ajoutée à tant d'autres, songent les femmes. Alors, pourquoi le souhaiter? La vie est déjà assez compliquée! D'ailleurs, la politique, c'est l'affaire

des hommes... Qu'ils se débrouillent! — Ainsi chacun est content: les hommes, parce qu'ils gardent pour eux seuls leur carte d'électeur; les femmes, parce qu'elles esquivent une obligation de plus.

Mais une telle attitude est-elle digne de l'époque où nous vivons? Est-il bon, pour l'équilibre national, pour l'harmonie des rapports familiaux et professionnels, est-il simplement juste que plus d'une moitié de la population adulte n'éprouve aucun intérêt pour la chose publique, ne se sente aucune responsabilité à l'égard de la communauté?

Et comment pourrait-il en être autrement. Maintenue sous tutelle, à l'écart des problèmes généraux, traitée en mineure, élevée dans un sentiment d'infériorité — qui souvent dégénère en complexe — la femme suisse n'a pu élargir

son horizon à l'échelle du présent. Aussi est-il souvent resté borné, futile, intéressé. Cependant, des siècles d'administration ménagère ont développé chez elle des qualités d'ordre et d'économie, un sens pratique et un savoir faire qui, utilisés au service de la communauté, pourraient constituer une aide inappréciable dans de nombeux domaines du ménage national. Pourquoi ne pas les utiliser? Pourquoi ne pas faire appel à ces forces neuves, ces capacités, ces énergies, ces bonnes volontés, à tous ces dons, complémentaires de ceux des hommes, et qui trouveraient tant de tâches où s'employer pour le plus grand bien de tous?

Oui, que de trésors, de riches possibilités, restés inemployés, parce que les hommes de chez nous n'osent imposer aux femmes le devoir de voter!

Berthe Vulliemin.

# En étudiant l'écriture de Gustave Moynier

PAR G.-E. MAGNAT

M. G.-E. Magnat, l'éminent graphologue genevois auquel nous devons déjà un portrait graphologique d'Henri Dunant, paru dans le numéro d'avril de cette revue, nous présente aujourd'hui cette étude de l'écriture de Gustave Moynier, personnalité importante de l'histoire de la Croix-Rouge, dont il fut un des membres fondateurs et le premier président.

C'est intentionnellement que nous avons reproduit ces deux lettres de *Gustave Moynier* <sup>1</sup>, l'une de format ordinaire datée de 1887 — il avait alors 61 ans —, l'autre de plus petit format et non datée. Son écriture habituelle est celle de la lettre de 1887, seul le format de la cartelettre l'a obligé d'écrire sensiblement plus petit.

Et voici en quoi ces deux formats nous intéressent: même écriture, même signature et néanmoins un aspect très différent. Il ne saurait subsister de doute sur le fait que la petite écriture est beaucoup plus caractéristique que l'écriture habituelle qui paraît plus «courante», plus commune que l'autre.

Cela tient au format. Or, chaque personne a son format propre, ou si l'on préfère, son champ d'exercice sur lequel il évolue le mieux. Pour *Gustave Moynier* c'est le format restreint qui lui permet de mieux faire valoir ses qualités maîtresses: la finesse, la subtilité, la sobriété et la mesure.

Dès qu'il évolue dans un cadre plus grand, il se laisse aller à des gestes excessifs tels ces barres de t en coups de fouet, qui détruisent l'harmonie de la page par l'intrusion d'un élément contraire à la discipline que s'imposait le monsieur très digne et sérieux qu'il était. Nous pouvons en déduire que la restriction était pour son esprit comme pour sa nature une discipline salutaire en ce sens qu'elle était d'ordre qualitatif et lui conférait de la distinction.

Ceci dit, regardons l'écriture sans plus penser à ce que nous a révélé la différence des formats. C'est l'écriture caractéristique de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une écriture qui, sans avoir la fougue et le fol enthousiasme de celle de 1830, a gardé de celle-ci les fioritures et

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Tourner la page.